

SOCIÉTÉ

Jeudi 19 Décembre 2013

Avortement, un acte comme un autre ?



Par **Mickaël Fonton**

IVG. Le Parlement vote cette semaine des amendements visant à la banalisation de l'avortement.

Alors que le Parlement européen vient de donner un **coup d'arrêt au progressisme libertaire** ou que l'Espagne se dirige vers un **encadrement plus restrictif** de l'avortement la France tend, au contraire, à ramener cet acte au niveau d'un acte médical comme un autre. Contenus dans un projet de loi (l'égalité homme / femme) qui ne le concerne pas directement, les amendements débattus et votés cette semaine par la Commission des affaires sociales et la Commission des lois sont pourtant d'une grande importance.

Ils entraînent tout d'abord un changement du statut de l'avortement, qui cesse d'être une dérogation pour devenir un droit plein et entier. Un premier amendement affirme en effet le principe d'un droit à disposer de son corps légitimant le recours à l'Interruption volontaire de grossesse (IVG), tandis qu'un autre confirme cette idée de souveraineté de l'individu sur son propre corps en substituant, dans le Code de la santé publique, la phrase « *que son état place dans une situation de détresse* » par « *qui ne veut pas poursuivre une grossesse.* » Autre modification sémantique à portée symbolique

évidente : le remplacement de l'intitulé « *santé de la famille, de la mère et de l'enfant* », jugé « désuet » et « inadapté » car semblant restreint au « *cadre familial* », par « *santé reproductive, droits de la femme et protection de la santé de l'enfant* ».

Le 17 septembre, le Sénat avait par ailleurs voté l'extension du délit d'entrave à l'avortement, en direction notamment de l'information. Les plateformes d'écoutes ou les sites d'information auront ainsi obligation de mentionner l'IVG comme solution s'offrant à la femme enceinte. Soucieuse d'informer le public sur toute évolution juridique relative à ces questions, la Fondation Jérôme Lejeune a dénoncé, **dans un communiqué de presse** « *une vision onusienne mondialisée de régulation démographique qui fait du contrôle des naissances et de l'avortement des pièces maîtresses du développement international.* »

« *Qu'on le veuille ou non, poursuit le communiqué, la réalité de l'avortement consiste à tuer un être humain avant sa naissance. Le respect de la vie de l'être humain est une valeur qui est antérieure à la loi. Ce n'est pas parce que l'avortement a été dépénalisé dans certains cas que cet acte peut être érigé en loi.* » La Fondation invite les opposants à manifester leur désaccord lors de la Marche pour la vie qui aura lieu à Paris le 19 janvier, soit la veille de l'ouverture des débats en séance publique à l'Assemblée nationale.

 **@MickaelFonton**  **@Valeurs**